

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 11 JUIN 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 juin 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20180611/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20180611/access.html>

Le 11 juin 2018, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Election de Monsieur Khaled Koubaa en tant qu'Administrateur de l'OP3FT,

- Poursuite des travaux en vue de l'ouverture d'une antenne locale de l'OP3FT en Chine,
- Adoption de la « Charte de Respect de la Vie Privée par l'OP3FT »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **ELECTION DE MONSIEUR KHALED KOUBAA EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE L'OP3FT**

Le Conseil d'administration élit Monsieur Khaled Koubaa en tant qu'Administrateur de l'OP3FT.

Précédemment, Monsieur Koubaa a travaillé en tant que VP Global Policy à l'OP3FT. Il a été administrateur au sein de plusieurs organisations dans le domaine de la gouvernance de l'Internet, telles que l'Internet Society et AfriNIC. Actuellement, il est par ailleurs membre du Conseil d'administration de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).

Le Conseil d'administration de l'OP3FT compte désormais quatre Administrateurs.

A l'occasion de son entrée en fonction, Monsieur Khaled Koubaa signe la « Déclaration annuelle des Administrateurs ».

Le Conseil d'administration décide de la publication de cette déclaration annuelle sur le site Web de l'OP3FT « [op3ft.org](https://www.op3ft.org) » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/das/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/das/access.html>

## **POURSUITE DES TRAVAUX EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE**

Dans le prolongement de la décision prise par le Conseil d'administration le 28 juillet 2015 de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT 中国, Jérôme Delacroix, Responsable du développement des antennes locales, présente une analyse de l'ingénierie juridique proposée par le cabinet d'avocats chinois JunHe en vue de cette création.

Au vu de la qualité du travail réalisé par le cabinet JunHe, le Conseil d'administration décide de confier à ce cabinet un deuxième lot de travaux, consistant à rédiger des projets pour les documents juridiques

requis en vue de la création d'OP3FT中国.

## **ADOPTION DE LA « CHARTE DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE PAR L'OP3FT »**

En tant que membre de l'équipe juridique, Benoît Landreau présente une synthèse des travaux de l'équipe concernant la « Charte de Respect de la Vie Privée par l'OP3FT ».

Pour rappel, l'OP3FT entretient des relations avec différentes catégories de personnes impliquées dans le projet Frogans, qui ne sont ni des salariés ni des prestataires de l'OP3FT. Ces personnes, appelées parties prenantes du projet Frogans, comprennent notamment les visiteurs des sites Web de l'OP3FT, les utilisateurs finaux de Frogans Player, les contributeurs au développement de la technologie Frogans, etc. L'objectif de la Charte est de présenter, pour chaque catégorie de partie prenante, les données personnelles collectées par l'OP3FT et la façon dont ces données sont traitées. La Charte couvre aussi le traitement des données personnelles par l'Opérateur du FCR, l'entité en charge d'exploiter le Registre Central Frogans (FCR) par délégation de l'OP3FT.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la « Charte de Respect de la Vie Privée par l'OP3FT ».

Ce document sera publié sur le site Web officiel de la technologie Frogans, « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/opp/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/opp/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 15h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864